

Formulaire d'annonce  
pour personne exerçant une activité de prostitution

## Données relatives à la personne

|                                                  |  |
|--------------------------------------------------|--|
| Pseudonyme                                       |  |
| Nom(s)                                           |  |
| Nom de jeune fille                               |  |
| Prénom(s)                                        |  |
| Nom et prénom du père                            |  |
| Nom et prénom de la mère<br>(nom de jeune fille) |  |
| Date de naissance                                |  |
| Etat civil                                       |  |
| Nationalité                                      |  |
| Lieu de naissance<br>(Ville/Pays)                |  |
| Type d'autorisation                              |  |
| Dates de validité                                |  |
| Tél. privé                                       |  |
| Tél. professionnel                               |  |
| Adresse privée                                   |  |
| Code postal/Localité/Pays                        |  |

## Données relatives à l'activité

|                             |                                                                                                                                                                   |
|-----------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Type d'activité             | <input type="checkbox"/> Salon de massage <input type="checkbox"/> Escorte <input type="checkbox"/> Et. public spécialisé <input type="checkbox"/> Domicile privé |
| Date de début de l'activité |                                                                                                                                                                   |

## Bases légales

Obligation  
d'annonce

**Art. 12** <sup>1</sup>Toute personne exerçant la prostitution est tenue d'en informer préalablement le service au sens de l'article 28, alinéa 2 (ci-après : service). Elle informe également ce dernier en cas de cessation de l'activité.

<sup>2</sup>L'annonce porte sur les éléments énumérés à l'article 13, alinéa 1.

<sup>3</sup>Tout changement intervenu après l'annonce et concernant les éléments annoncés, notamment s'agissant du lieu ou des modalités d'exercice de cette activité, doit être annoncé.

<sup>4</sup>L'annonce de début d'activité doit être effectuée en personne auprès du service. A cette occasion, la personne est informée que les données recueillies peuvent être transmises à d'autres autorités.

<sup>5</sup>La procédure d'annonce est gratuite.

<sup>6</sup>Le Conseil d'État fixe les modalités de la procédure d'annonce.

Informations  
enregistrées

**Art. 13** <sup>1</sup>Le service enregistre les informations suivantes relatives à la personne exerçant l'activité de prostitution : noms, prénoms et pseudonyme, date et lieu de naissance, noms et prénoms des parents, état civil, pays d'origine, type d'autorisation de séjour et dates de validité, numéros de téléphone privé et professionnel, adresse privée, dates du début et de fin de l'activité et nom et adresses physique et postale du salon ou de l'agence d'escorte où elle exerce son activité.

<sup>2</sup>Il enregistre également les informations recueillies lors des contrôles et nécessaires pour atteindre les buts de l'article premier et les sanctions pénales en lien avec l'exercice de la prostitution.

### Remarques

**La personne qui débute une activité de prostitution pour la première fois sur le territoire du canton de Neuchâtel est tenue de se présenter en personne auprès du service compétent.**

**Toute modification du présent formulaire doit être spontanément annoncée.**

### Protection des données

*Toutes les données à caractère personnel seront considérées comme confidentielles. Les informations nécessaires à la gestion d'un dossier feront l'objet d'un traitement informatique et peuvent être communiquées à des tiers dans le cadre des compétences légales de l'entité qui les traite (article 32 de la loi sur la prostitution et la pornographie).*

### A transmettre à l'autorité

1. Photographie récente, format passeport
2. Copie de la carte d'identité ou du passeport
3. Copie de l'autorisation pour exercer une activité lucrative en Suisse
4. Attestation de la caisse AVS (caisse de compensation) prouvant le statut d'indépendant
5. Formulaire d'arrivée

Lieu et date :

Signature :